Marché public de travaux
REGLEMENT DE CONSULTATION

Marché passé selon la procédure adaptée conformément
à l'article 27 du Décret n°2016.360 du 25 mars 2016

POUVOIR ADJUDICATEUR :
COMMUNE DE BOBITAL
3 Esplanade de la Mairie – 22100 BOBITAL
Tél : 02 96 83 58 85/ Courriel : mairiedebobital@wanadoo.fr

OBJET :
TRANSFORMATION D'UN ANCIEN LOGEMENT DE FONCTION EN 2 LOGEMENTS MUNICIPAUX A BOBITAL

ADRESSE DES TRAVAUX :
3 Esplanade de la Mairie 22100 BOBITAL

REMISE DES OFFRES :
Les offres devront être remises au plus tard le :
Vendredi 18 décembre 2026 à12h00

SOMMAIRE

Article 1 Objet de consultation
1.1 Objet de la consultation

Article 2 Conditions de la consultation
2.1 Type de consultation
2.2 Décomposition en lots
2.3 Variantes et options
2.4 Délai d'exécution
2.5 Modifications de détail au dossier de consultation
2.6 Délai de validité des offres
2.7 Reconduction éventuelle du marché
2.8 Garantie particulière pour matériaux de type nouveau
2.9 Mesures particulières concernant l'hygiène et la sécurité du travail
2.9.1 Plans en matière de sécurité et de protection de la santé
2.9.2 Collège Interentreprises de Sécurité, de Santé et des Conditions de Travail (CISSCT)
2.9.3 Voies et réseaux divers
2.10 Mode de règlement du marché
2.11 Visite du site du chantier
Article 3 Modalités d'obtention du dossier de consultation
3.1 Conditions d'obtention des documents contractuels et additionnels
3.2 Contenu du dossier de consultation
Article 4 Conditions de remise des offres
4.1 Réception des offres
4.2 Adresse de remise des offres
4.3 Contenu de l'offre à remettre
4.3.1 Pièces à fournir relatives à la candidature
4.3.2 Pièces à fournir relatives à l'offre technique
Article 5 Jugement des candidatures et des offres
5.1 Critères de recevabilité des candidatures
5.2 Critères de recevabilité des offres
5.3 Négociation
5.4 Erreurs constatées dans les offres
5.5 Acceptation des offres
Article 6 Organisation des intervenants
6.1 Maîtrise d'ouvrage / Pouvoir Adjudicateur
6.2 Maîtrise d'oeuvre
6.3 Coordination Sécurité et Protection de la Santé
Article 7 Renseignements complémentaires
7.1 Pour les renseignements d'ordre administratif
7.2 Pour les renseignements d'ordre technique
7.3 Procédure de recours

Article 1 Objet de consultation

1.1 Objet de la consultation

La présente consultation concerne l'opération suivante :

TRANSFORMATION D'UN ANCIEN LOGEMENT DE FONCTION EN 2 LOGEMENTS MUNICIPAUX A BOBITAL

Article 2 Conditions de la consultation

2.1 Type de consultation

La présente consultation, pour la passation d'un marché de travaux, est organisée conformément à l'article 27 du Décret n°2016.360 du 25 mars 2016. Il s'agit d'un marché passé selon une procédure adaptée après publicité préalable et mise en concurrence.
La participation à la consultation vaut acceptation sans restriction du présent règlement.

2.2 Décomposition en lots

Cette opération fait l'objet d'un marché décomposé en 9 lots (le lot Démolition / Désamiantage a déjà été attribué en amont de cette consultation) :

N° LOT	DESIGNATION
LOT N°1	VRD / GROS ŒUVRE
LOT N°2	CHARPENTE
LOT N°3	COUVERTURE ARDOISE
LOT N°4	MENUISERIES EXTÉRIEURES ALU / BOIS INTÉRIEURES
LOT N°5	CLOISONS SÈCHES / ISOLATION / PLAFONDS
LOT N°6	PLOMBERIE / SANITAIRES
LOT N°7	ELECTRICITÉ / VMC / CHAUFFAGE
LOT N°8	REVÊTEMENTS DE SOLS
LOT N°9	REVÊTEMENTS MURAUX

2.3 Variantes et options

Sans objet.

2.4 Délai d'exécution

Le marché prendra effet à compter de sa date de notification au titulaire jusqu'au parfait achèvement des travaux.

Les délais d'exécution sont fixés et inscrits à l'article 4.1 du CCAP.

La durée des travaux est fixée à 6 mois non compris mois de préparation et congés payés, avec un démarrage de la période de préparation début février

Le délai global d'exécution des prestations est à préciser dans l'Acte d'Engagement (ATTRI1).

2.5 Modifications de détail au dossier de consultation

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les

candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.
Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.6 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours ; il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

2.7 Reconduction éventuelle du marché

Sans objet.

2.8 Garantie particulière pour matériaux de type nouveau

Sans objet.

2.9 Mesures particulières concernant l'hygiène et la sécurité du travail

2.9.1 Plans en matière de sécurité et de protection de la santé

L'opération est soumise aux dispositions des sections 4 et 5 du décret n° 94-1159 du 26 décembre 1994 modifiant le Code du Travail, et en particulier aux nouveaux articles R.238-20 à R.238-36 de ce Code.
Les dispositions applicables à l'opération sont précisées dans le CCAP, et en particulier dans le Plan Général de Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour le chantier, établi par le coordonnateur désigné pour la réalisation de l'opération et annexé au présent marché.

2.9.2 Collège Interentreprises de Sécurité, de Santé et des Conditions de Travail (CISSCT)

Sans objet.

2.9.3 Voies et réseaux divers

Concernant les voies et réseaux divers à réaliser préalablement à l'ouverture du chantier proprement dit, le chantier est soumis aux articles R.238-40 à R.238-44 du Code du Travail créés par le décret n° 94-1159 du 26 décembre 1994. Les travaux correspondants sont à la charge de l'entreprise chargée du lot **TERRASSEMENT / ESPACES VERTS**.

2.10 Mode de règlement du marché

Les prestations, objet du présent marché, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique.
Les sommes dues au(x) titulaire(s), au(x) cocontractant(s) et au(x) sous-traitant(s) seront mandatées dans un délai de 20 jours et payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalents, virement par mandat administratif.

2.11 Visite du site du chantier

Les candidats aux lots suivants devront procéder à une visite préalable du site, afin de pouvoir répondre en toute connaissance de cause à l'établissement de leur offre :

Visites obligatoires avec attestation de visite pour les lots 1/2/3

Les visites seront organisées aux horaires d'ouverture de la mairie **et impérativement 2 jours avant la clôture de la consultation.**

Veuillez réserver votre créneau de visite auprès de la mairie de Bobital.

Tél : 02 96 83 58 85 - Courriel : mairiedebobital@wanadoo.fr

Attestation de visite à faire signer sur place et à joindre à la réponse.

Article 3 Modalités d'obtention du dossier de consultation

3.1 Conditions d'obtention des documents contractuels et additionnels

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) peut être téléchargé sur le site de https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise

3.2 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend :

- 00_Pièces_administratives : regroupant l'Acte d'Engagement (A.E) (ce dernier sera obligatoirement complété par la décomposition du prix global et forfaitaire), le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et le Règlement de Consultation (RC) ;
- 01_Pièces_graphiques_Architecte
- 02_CCTP
- 09_Planning_prévisionnel
- 10_Diagnostics_avant_travaux (à venir)
- 13_PGC_en_cours (à venir)
- 14_Notes_méthologiques_OBLIGATOIRES
- 15_Attestation_visite

Article 4 Conditions de remise des offres

4.1 Réception des offres

Les offres devront être déposées uniquement sur la plateforme Megalis pour le 18 décembre 2026.

4.2 Adresse de remise des offres

Le dépôt des offres se fera sur la plateforme d'appel d'offres https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise sous forme de fichiers dématérialisés.

4.3 Contenu de l'offre à remettre

Les offres seront rédigées en français.

4.3.1 Premier sous dossier : documents relatifs à la candidature

Le dossier de candidature comprendra, dans l'ordre, les pièces suivantes :

1. L'identification précise de l'entreprise (extrait Kbis ou document équivalent) et tout document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée pour l'engager (toute pièce justificative : pouvoir, délégation de signature) ;
2. Une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
3. La lettre de candidature (DC1) et la déclaration du candidat (DC2) ;

4. Attestation sur l'honneur pour déclarer que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ;

5. Attestation sur l'honneur pour déclarer que le candidat n'est pas soumis à une procédure de liquidation judiciaire ou ne fait pas l'objet d'une mesure de faillite personnelle ;

6. Renseignements permettant d'évaluer l'expérience, les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat ainsi que les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour l'engager ;

7. Les références du candidat des trois dernières années concernant l'objet du marché pour des prestations similaires (descriptifs précis d'actions menées avec d'autres partenaires).

Attention : En cas de groupement, tous les membres doivent signer la lettre de candidature ou à défaut habiliter leur mandataire à la signer en leur nom (l'habilitation devant alors être fournie). De plus il est impératif de joindre les attestations, certificats et références pour toutes les entreprises.
En cas de sous-traitance, le formulaire DC4 dûment rempli par le candidat et le sous-traitant.

Documents justificatifs pouvant être joints au premier sous dossier et devant être obligatoirement fournis lors de l'attribution du marché :
Le marché ne sera attribué qu'après la production par le candidat retenu, dans un délai de **vingt jours francs** à dater du choix par le Pouvoir Adjudicateur, des documents suivants :

- La copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ;
- Le cas échéant, le candidat produira en outre les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D.8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail ;
- Les attestations d'assurance dans les conditions que définies à l'article 9.4 du CCAP

4.3.2 Second sous dossier : documents relatifs à l'offre

1 - Le présent règlement de consultation lequel doit être daté et signé par un représentant habilité de la société ou du travailleur indépendant ;

2 - L'acte d'engagement (ATTRI1) comprenant l'offre de prix du candidat, lequel doit être complété, daté et signé par un représentant habilité de la société ou du travailleur indépendant, accompagné d'un devis descriptif et estimatif détaillé par tranches et comportant toutes indications permettant d'apprécier les propositions de prix ;

3 - Le cahier des clauses administratives particulières daté, paraphé et signé ;

4 - Le cahier des clauses techniques particulières daté, paraphé et signé ;

5 - La note méthodologique, **dont le modèle est joint à cette consultation**, remplie conformément aux demandes **précisant la méthodologie de l'entreprise, le planning d'exécution, les références similaires** (les candidats doivent obligatoirement remplir le cadre fourni pour la consultation)

7 – L'attestation de visite du site, pour les candidats aux lots : 1/2/3

Chaque opérateur économique, qu'il réponde seul ou dans le cadre d'un groupement, devra produire une déclaration relative au chiffre d'affaires global réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles.

Les formulaires DC1, DC2, DC4, NOTI2 etc. sont disponibles à l'adresse suivante :

https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat

Article 5 Jugement des candidatures et des offres

5.1 Critères de recevabilité des candidatures

Les candidatures seront sélectionnées sur les critères de **références** et **compétences** des candidats dans le domaine objet du marché. Le jugement des candidatures sera effectué dans le respect des principes fondamentaux du Code des Marchés Publics.

5.2 Critères de recevabilité des offres

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges.

Les critères qui seront utilisés en vue de l'analyse des offres sont les suivants :

- Pour l'ensemble des lots :

Valeur prix 70 points
Valeur technique 30 points

- Méthodologie de l'entreprise avec les moyens humains et techniques affectés au projet. 15 PTS
- Le respect ou non des délais d'exécutions imposés par la maitrise d'œuvre et l'OPC. Y compris la diffusion du propre planning de l'entreprise. 10 PTS
- Références similaires à notre projet (au nombre de 4 et datant de moins de 10 ans). 5 PTS

Remarque : Le Pouvoir Adjudicateur doit toutefois s'assurer que le prix le plus bas est recevable et, en particulier, qu'il ne s'agit pas d'une offre anormalement basse. Pour déclarer une offre anormalement basse, la procédure décrite à l'article 60 du Décret n°2016.360 du 25 mars 2016 sera utilisée.

5.3 Négociation

Après le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité d'engager une négociation avec le candidat retenu, visant à adapter au mieux l'offre aux conditions générales de réalisation de l'opération.

5.4 Erreurs constatées dans les offres

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition d'un prix figurant dans l'offre du candidat, il n'en sera pas tenu compte pour le jugement des offres : le prix mentionné en toutes lettres à l'Acte d'Engagement faisant foi.
Toutefois, si l'entreprise concernée est sur le point d'être retenue, elle sera invitée à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix correspondant. En cas de refus, l'offre sera éliminée comme non cohérente.

5.5 Acceptation des offres

Le marché ne peut être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise dans un délai de 20 jour franc à compter de la date de réception de la demande de la personne publique les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prévus aux articles 50, 51, 52, 53, et 54 du Décret n°2016.360 du 25 mars 2016.

Si le candidat retenu ne peut produire les certificats précités dans le délai fixé, son offre est rejetée. Dans ces cas, l'élimination du candidat est prononcée par le Pouvoir Adjudicateur.
Le Pouvoir Adjudicateur présente alors la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Article 6 Organisation des intervenants

6.1 Maîtrise d'ouvrage / Pouvoir Adjudicateur

Le maître d'ouvrage, responsable de l'opération est :

COMMUNE DE BOBITAL représentée par M.ACCOH Gaétan
3 Esplanade de la Mairie – 22100 BOBITAL
Tél : 02 96 83 58 85/ Courriel : mairiedebobital@wanadoo.fr

6.2 Maîtrise d'œuvre

Une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à :

BUCAILLE-WIENER Architectes et Associés – Yoann REHEL
6, Impasse des Clarisses
22100 DINAN
Tél : 02 96 85 30 79 / Port : 06 21 23 44 03

6.3 Coordination Sécurité et Protection de la Santé

La coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé des Travailleurs en phase de réalisation est confiée à :

Article 7 Renseignements complémentaires

7.1 Pour les renseignements d'ordre administratif

COMMUNE DE BOBITAL représentée par M.ACCOH Gaétan
3 Esplanade de la Mairie – 22100 BOBITAL
Tél : 02 96 83 58 85/ Courriel : mairiedebobital@wanadoo.fr

7.2 Pour les renseignements d'ordre technique

L'agence **BUCAILLE-WIENER Architectes et Associés**
6, Impasse des Clarisses
22100 DINAN
Tél : 02 96 85 30 79 / Port : 06 21 23 44 03
Courriel : y.rehel@bw-archi.fr
M. REHEL Yoann, conducteur de travaux

7.3 Procédure de recours

Tout litige afférent au présent marché devra être porté devant le Tribunal Administratif de Rennes.

Fait à BOBITAL,
Le
Le Pouvoir Adjudicateur

Accepté à ……
Le ……..
Le Candidat (date, cachet, signature),